



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 2 mai 2011, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et M. Pierre St-Onge, greffier, sont aussi présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, Mme Carine Lachapelle, directrice adjointe du Service d'urbanisme, et M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, sont présents jusqu'à 20h18.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

175/02-05-11

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier : en enlevant la mention « et Internet pour le Conseil » de l'item B.7 de l'ordre du jour, en remplaçant le mot « Remplacement » par le mot « Réparation » dans l'item K.7 de l'ordre du jour et en ajournant les items suivants au mardi le 24 mai 2011 à 19h30 :

- B.8 Mandat à un avocat pour le recouvrement de 4 comptes à recevoir*
- D.5 Appel d'offres numéro 2011-07 sur invitation : Fourniture d'essence pour une partie des années 2011-2012 et 2012-2013*
- D.8 Appel d'offres pour la location du restaurant et du bar au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge*
- F.1 Adoption du premier projet de règlement numéro 180 relatif au plan d'urbanisme*
- F.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats*
- F.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 182 relatif au zonage*
- F.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 183 relatif à la construction*
- F.5 Adoption du premier projet de règlement numéro 184 relatif au lotissement*
- F.6 Adoption du premier projet de règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*
- F.7 Assemblée publique de consultation relative aux règlements numéros 180 à 185 inclusivement*
- K.1 Approbation du projet d'entente à intervenir entre la Ville et le Club de patinage artistique de la Rouge pour la location des rideaux de scène du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge*
- K.2 Achat de 200 foyers avec pare-étincelles pour le Camping Sainte-Véronique.*

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

#### **A Ouverture**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011

#### **Période de questions du public**

#### **B Gestion financière**

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2011
2. Travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge : Approbation des comptes soumis sur le règlement numéro 165



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

3. Agrandissement du garage municipal et construction d'un entrepôt dans le secteur Sainte-Véronique : Approbation des comptes soumis sur le règlement numéro 175
4. Dépôt de l'état comparatif de revenus et dépenses au 31 mars 2011 et du rapport budgétaire au 31 mars 2011
5. Résolution pour une représentante à clicSÉCUR
6. Annulation de soldes résiduaire
7. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat d'IPads et d'accessoires pour un Conseil sans papier
8. Mandat à un avocat pour le recouvrement de 4 comptes à recevoir - *ajourné*
9. Modification à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres
10. Annulation des intérêts et pénalités du compte à recevoir numéro D1150
11. Achat de chaises pour la salle du Conseil
12. Affectation d'une partie du surplus accumulé pour l'entretien des chemins

#### C Gestion administrative

1. Adoption des états financiers de l'O.M.H. de Rivière-Rouge
2. Projet de contrat de location de terrains et d'octroi de droits du domaine de l'état requis pour le maintien du barrage du Lac-Paquet : Remplacement de la résolution numéro 253/05-07-10
3. Convention d'aide financière sur le programme Climat municipalités entre la Ville et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
4. Embauche de personnel

#### D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres public pour la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville : Décision sur les soumissions reçues
2. Vente d'un bien matériel excédentaire de la Ville : Une surfaceuse à glace
3. Appel d'offres numéro 2011-06 sur invitation : Fourniture de 20 bancs de parc neufs et de 20 paniers à rebuts neufs pour le centre-ville : Octroi de contrat
4. Fourniture, livraison et installation d'une clôture neuve pour le garage municipal du secteur Sainte-Véronique : Octroi de contrat
5. Appel d'offres numéro 2011-07 sur invitation : Fourniture d'essence pour une partie des années 2011-2012 et 2012-2013 - *ajourné*
6. Appel d'offres numéro 2011-01 sur invitation : Fourniture de 2 camions neufs de marque Ford et modèle F-150, 4X4, année 2011 : Octroi de contrat et autorisation de dépense : Modification à la résolution numéro 102/07-03-11 : Appropriation au fonds de roulement
7. Remplacement d'aqueduc sur le chemin Riopel dans le secteur Sainte-Véronique : Mandat professionnel à un ingénieur
8. Appel d'offres pour la location du restaurant et du bar au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge - *ajourné*

#### E Avis de motion

1. Avis de motion : Règlement numéro 178 modifiant le règlement numéro 252 « stationnement » de l'ancienne Municipalité du Canton de Turgeon
2. Avis de motion : Règlement numéro 179 décrétant l'exécution de travaux de prolongation de l'égout sanitaire sur une partie de la rue L'Annonciation Nord, entre le numéro civique 1675 et le 1881 de cette rue, et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts

#### F Adoption des règlements

1. Adoption du premier projet de règlement numéro 180 relatif au plan d'urbanisme - *ajourné*
2. Adoption du premier projet de règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats - *ajourné*
3. Adoption du premier projet de règlement numéro 182 relatif au zonage - *ajourné*
4. Adoption du premier projet de règlement numéro 183 relatif à la construction - *ajourné*
5. Adoption du premier projet de règlement numéro 184 relatif au lotissement - *ajourné*
6. Adoption du premier projet de règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - *ajourné*
7. Assemblée publique de consultation relative aux règlements numéros 180 à 185 inclusivement - *ajourné*

#### G Sécurité publique

1. Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et pour l'utilisation des pinces de désincarcération
2. Fourniture de service des pinces de désincarcération sur des territoires autres que ceux desservis par la Ville : Mandat à un avocat
3. Mesures d'urgence

#### H Transport routier

1. Approbation de travaux de Bell Canada



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

2. Demande à Hydro-Québec pour le déplacement de 3 poteaux sur la montée Bédard

#### **I Hygiène du milieu**

1. Achat d'un écran d'étayage
2. Approbation du règlement numéro 27 de la RIDR abrogeant les règlements numéros 25 et 26
3. Approbation du règlement numéro 28 de la RIDR d'utilisation des soldes disponibles : Règlement décrétant l'acquisition d'un compacteur neuf de marque Caterpillar et l'achat d'équipements et d'un terrain et l'affectation de la somme de 627 000,00 \$ du solde disponible du règlement d'emprunt numéro 15 en vue de financer une dépense de 627 000,00 \$
4. Approbation du règlement numéro 29 de la RIDR ayant comme objet la création d'une réserve financière

#### **J Urbanisme et mise en valeur du territoire**

1. Adoption de noms pour des chemins, montées et rues à Rivière-Rouge : Modification à la résolution numéro 112/07-03-11
2. Acceptation du partage de 2 employées pour le soutien technique et administratif de la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK)
3. Demande d'aide financière de l'Association du Lac de la Haie

#### **K Loisirs et culture**

1. Approbation du projet d'entente à intervenir entre la Ville et le Club de patinage artistique de la Rouge pour la location des rideaux de scène du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge - *ajourné*
2. Achat de 200 foyers avec pare-étincelles pour le Camping Sainte-Véronique - *ajourné*
3. Possibilité d'achat d'actifs immobiliers de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge
4. Demande des Services à la communauté au CSSS d'Antoine-Labelle : Inscription gratuite pour 4 jeunes aux activités du terrain de jeux
5. Travaux de réfection de la Gare de Rivière-Rouge
6. Déménagement de l'organisme Plein Air Haute-Rouge : Aide technique de la Ville
7. Réparation d'un module de jeux vandalisé dans un parc dans le secteur Sainte-Véronique

#### **L Divers**

1. Autorisation de dépense : Frais d'hébergement et salaire pour la stagiaire internationale pour l'agenda 21
2. Tournoi de golf du Centre local de développement (CLD) d'Antoine-Labelle
3. Qualité de l'accès routier principal – La 321 Nord

#### **Période de questions du public**

#### **M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.**

#### **ADOPTÉE**

176/02-05-11

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011 soit adopté tel que préparé par M. Pierre St-Onge, greffier.

#### **ADOPTÉE**

#### **Période de questions du public**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

Les membres du Conseil et fonctionnaires présents répondent aux questions adressées par le public.

Note : Mme Nicole Bouffard, Mme Carine Lachapelle et M. Michel Robidoux, quittent la séance. Il est 20h18.

### GESTION FINANCIÈRE

177/02-05-11

#### ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2011

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des comptes d'avril 2011 se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 14706 à 14963) :	104 369,42 \$
Remises fédérales et provinciales :	64 205,74 \$
Comptes courants (ch. # 110516 à 110694) :	1 083 111,28 \$
Total :	1 251 686,44 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 170.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 170 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 170.

### **ADOPTÉE**

178/02-05-11

#### TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 165

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de factures relatives au règlement d'emprunt numéro 165 au montant total de 97 432,57 \$ taxes incluses (coût net de 93 116,62 \$), le tout conformément au rapport préparé par la trésorière en date du 26 avril 2011.

### **ADOPTÉE**

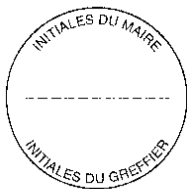
179/02-05-11

#### AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL ET CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 175

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyée par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de factures relatives au règlement d'emprunt numéro 175 au montant total de 5 431,94 \$ taxes incluses (coût net de 5 193,54 \$), le tout conformément au rapport préparé par la trésorière en date du 26 avril 2011.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

### DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DE REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2011 ET DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2011

Mme Nicole Bouffard, trésorière, dépose l'état comparatif de revenus et dépenses au 31 mars 2011 ainsi que le rapport budgétaire au 31 mars 2011 de la Ville et de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

180/02-05-11

#### RÉSOLUTION POUR UNE REPRÉSENTANTE À CLICSÉCUR

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal a le pouvoir de décider par résolution pour la Ville de Rivière-Rouge;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que Mme Nicole Bouffard, trésorière, soit autorisée à signer, au nom de la Ville de Rivière-Rouge, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

**ADOPTÉE**

181/02-05-11

#### ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES

**ATTENDU QUE** la Ville de Rivière-Rouge a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

**ATTENDU QU'** une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

**ATTENDU QU'** il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU QUE** le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

**ATTENDU QU'** il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Ville de Rivière-Rouge informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

### ADOPTÉE

182/02-05-11

### APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT D'IPADS ET D'ACCESSOIRES POUR UN CONSEIL SANS PAPIER

**ATTENDU** que la conversion vers un *Conseil municipal sans papier* amènera une communication accrue de l'administration vers les membres du Conseil : courriels, documents, etc.;

**ATTENDU** que la réalisation d'un tel projet impliquera une diminution de la dépendance au papier, du volume d'impressions et la préservation de l'environnement tout en éliminant des frais de messagerie;

**ATTENDU** que la réalisation de ce projet entraînera un contact accentué pour chaque membre du Conseil vers des informations municipales via le Web, en plus de leur offrir la possibilité de développement des réseaux municipaux de contacts et d'avoir accès aux documents préparatoires de leurs séances de travail et séances publiques, peu importe l'endroit où il se trouve;

**ATTENDU** que la préparation de réunions en sera facilitée et que le *Conseil municipal sans papier* permettra une meilleure utilisation des ressources humaines de notre organisation;

**ATTENDU** qu'il est reconnu que le *Conseil municipal sans papier* offre un retour sur l'investissement en moins de vingt-quatre (24) mois;

**ATTENDU** que le Service du greffe, de concert avec la direction générale, a procédé à l'analyse des divers besoins de notre organisation en cette matière et a proposé au Conseil un plan d'action visant la mise en place d'un tel projet incluant, après différents tests, l'achat d'équipements technologiques conviviaux et faciles d'apprentissage et ce, au meilleur coût possible, tout en ayant à l'esprit de préserver le lien crucial et privilégié qui doit exister entre le citoyen et les membres du Conseil municipal lors des séances publiques;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De mandater le greffier de la Ville afin de mettre en place une procédure pour un Conseil sans papier.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

D'entériner l'achat effectué par le directeur général auprès de la compagnie « Apple Carrefour Laval » de huit (8) iPads de deuxième génération, avec des accessoires, dont huit (8) claviers, pour la somme de 5 404,89 \$ plus les taxes, relativement au *Conseil municipal sans papier* de la Ville de Rivière-Rouge.

D'entériner et d'autoriser en plus l'achat de différents autres accessoires par le directeur général ou le greffier auprès de différents autres fournisseurs relativement au *Conseil municipal sans papier* de la Ville de Rivière-Rouge, jusqu'à concurrence d'un montant de 1 000,00 \$ plus les taxes.

Que le coût de ces achats soit acquitté à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

### ADOPTÉE

**183/02-05-11**

Modifiée par la  
résolution numéro  
190/02-05-16

Modifiée par la  
résolution numéro  
202/07-05-12

Modifiée par la  
résolution numéro  
010/16-01-12

### **MODIFICATION À LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT ET DE PAIEMENT DE FRAIS DE CONGRÈS, COLLOQUES ET AUTRES**

**ATTENDU** qu'une politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres a été adoptée le 28 avril 2003 par la résolution numéro 230 et a été modifiée le 13 avril 2004 par la résolution numéro 138;

**ATTENDU** que cette politique s'applique aux élus et au personnel cadre;

**ATTENDU** que cette politique a été modifiée le 13 avril 2004 par la résolution 138 afin qu'elle s'applique également au personnel non cadre lorsqu'ils auront préalablement été autorisés à participer à des activités;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'apporter des modifications à cette politique selon le résumé mentionné ci-dessous;

**ATTENDU** que le Conseil veut introduire à ladite politique une clause de covoiturage pour favoriser la protection de l'environnement par la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De modifier la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres adoptée le 28 avril 2003 par la résolution numéro 230/28-04-03 et modifiée le 13 avril 2004 par la résolution numéro 138/13-04-04, tel que présenté au document daté du 2 mai 2011, dans le but, entre autres :

- d'augmenter le taux fixe pour la nourriture et les frais divers pour les membres du Conseil municipal pour les congrès;
- d'ajouter une clause de covoiturage avec un taux fixe de déplacement du kilomètre s'y rapportant pour les membres du Conseil et pour le personnel cadre et non cadre de la Ville sous les rubriques « congrès pour les membres du Conseil municipal », « congrès, colloques pour le personnel cadre et non cadre de la Ville » et « autres colloques, réunions, rencontres, etc. »;
- d'augmenter le montant fixe pour la nourriture et les frais divers pour le personnel cadre et non cadre de la Ville pour les congrès et colloques;
- d'ajouter des frais de logement dans un établissement autre qu'hôtelier au cours d'un voyage sous les rubriques « congrès pour les membres du Conseil municipal », « congrès, colloques pour le personnel cadre et non cadre de la Ville » et « autres colloques, réunions, rencontres, etc. »;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

- d'augmenter les montants réels des repas avec un total maximum incluant les taxes pour les déjeuners et les dîners sous la rubrique « autres colloques, réunions, rencontres, etc. » pour les membres du Conseil et pour le personnel cadre et non cadre de la Ville.

Que cette politique soit refondue pour tenir compte des modifications qui précèdent et fasse partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduite.

### ADOPTÉE

184/02-05-11

#### ANNULATION DES INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS DU COMPTE À RECEVOIR NUMÉRO D1150

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'annuler le compte à recevoir numéro D1150 qui ne comporte que des intérêts et pénalités.

### ADOPTÉE

185/02-05-11

#### ACHAT DE CHAISES POUR LA SALLE DU CONSEIL

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'achat de quinze (15) chaises effectué pour les membres du Conseil et le personnel cadre pour la salle du Conseil, à raison de 275,00 \$ chacune plus les taxes, de la compagnie « Librairie Chalifoux et Gauthier inc. », pour une dépense totale de 4 699,41\$ incluant les taxes.

Que la dépense liée à cet achat soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

### ADOPTÉE

186/02-05-11

#### AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'affecter une somme de 100 000,00 \$ à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité pour l'entretien des chemins.

### ADOPTÉE

#### GESTION ADMINISTRATIVE

187/02-05-11

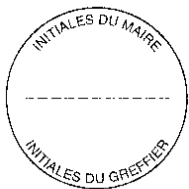
#### ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'O.M.H. DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'accepter les états financiers de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Rivière-Rouge pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, tels que préparés par Jean Lapointe BAA, CGA, inc. en date du 31 mars 2011.

### ADOPTÉE





No de résolution  
ou annotation

188/02-05-11

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

### **PROJET DE CONTRAT DE LOCATION DE TERRAINS ET D'OCTROI DE DROITS DU DOMAINE DE L'ÉTAT REQUIS POUR LE MAINTIEN DU BARRAGE DU LAC-PAQUET : REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 253/05-07-10**

**ATTENDU** que depuis l'adoption de la résolution numéro 253/05-07-10 :

- la représentante nommée par la Ville n'a pu procéder à la signature du contrat de location de terrains et d'octroi de droits du domaine de l'État requis pour le maintien du barrage du Lac-Paquet;
- la Ville a reçu un nouveau projet de contrat se rapportant au même sujet en date du 11 février 2011 qui inclut quelques modifications au contenu du projet de contrat reçu le 7 juin 2010;

**ATTENDU** que le projet de contrat du 7 juin 2010 a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 15 octobre 2010 relativement à l'engagement de crédit de la Ville selon la résolution numéro 253/05-07-10 adoptée le 5 juillet 2010;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De remplacer la résolution numéro 253/05-07-10 adoptée à la séance du 5 juillet 2010 portant le titre « projet de contrat de location de terrains et d'octroi de droits du domaine de l'état requis pour le maintien du barrage du Lac-Paquet à des fins récréatives et de villégiature » par le contenu de la présente résolution.

D'approuver le projet de contrat de location de terrains et d'octroi de droits du domaine de l'État requis pour le maintien du barrage du Lac-Paquet, devant intervenir entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et la Ville de Rivière-Rouge, lequel projet de contrat reçu du ministère le 11 février 2011 doit débuter le 1<sup>er</sup> octobre 2008 et se terminer le 30 septembre 2028, avec une option de renouvellement de vingt (20) ans.

Que le loyer annuel pour l'année contractuelle débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2008 soit de 57,00 \$, pour l'année contractuelle 2009 de 58,00 \$, pour l'année contractuelle 2010 de 58,00 \$ et pour l'année contractuelle 2011 de 59,00 \$; que pour toute année contractuelle subséquente, le loyer annuel soit égal au montant obtenu en multipliant le loyer annuel de l'année contractuelle précédente par le facteur d'indexation établi à l'article 7 du projet de contrat.

Que ledit projet de contrat auquel il est fait référence dans la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que ledit projet de contrat et la présente résolution, comportant un engagement de crédit, soient soumis à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge après l'approbation de l'engagement de crédit mentionné précédemment.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

189/02-05-11

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

### **CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE SUR LE PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS ENTRE LA VILLE ET LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure 5 du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), des subventions sont disponibles pour permettre aux organismes municipaux de réaliser un inventaire de leurs émissions de GES et de développer un plan d'action visant à réduire ces émissions;

**CONSIDÉRANT** qu'une Ville peut déposer une demande d'aide financière auprès du MDDEP;

**CONSIDÉRANT** que la subvention prévue, qui sera calculée au prorata de la population permanente de la municipalité participante permet de couvrir 90 % des coûts engagés pour la réalisation du projet et que 10 % doit être couvert par l'organisme municipal;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Rivière-Rouge signifie au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) son intérêt à participer au Programme Climat Municipalités et que, suivant l'acceptation de sa demande d'aide financière par le MDDEP, elle s'engage à réaliser l'inventaire de ses émissions de GES et l'élaboration d'un plan d'action pour la réduction de ses émissions, le tout conformément aux exigences du Programme prévues aux annexes 1 et 2 du cadre normatif.

Que la mairesse soit autorisée à signer la convention d'aide financière du MDDEP et de tout autre document subséquent en lien avec la demande d'aide financière, et ce, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

#### **ADOPTÉE**

### **EMBAUCHE DE PERSONNEL**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de M. Patrick Shannon-Cyr, à titre de préposé à l'entretien journalier, poste temporaire, à compter du 26 avril 2011, selon les dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'entériner l'embauche de M. Jean-François Fournelle, à titre de préposé à l'entretien journalier, poste temporaire, à compter du 26 avril 2011, selon les dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

#### **ADOPTÉE**

190/02-05-11

Modifiée par la  
résolution numéro  
368/01-10-12



No de résolution  
ou annotation

191/02-05-11

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

### CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

#### APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE : DÉCISION SUR LES SOUMISSIONS RECUES

**CONSIDÉRANT** que pour faire suite à l'appel d'offres public pour la disposition de trois (3) systèmes téléphoniques Norstar plus, MIC 2.0V5.07 incluant au moins trente (30) appareils téléphoniques, une boîte répondeur Startalk flash Nortel et des boîtes ATA, une seule soumission a été reçue à la Ville en provenance de « Malidan inc. » au montant de 451,00 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'après vérification des biens décrits précédemment, il appert qu'ils ne sont pas disponibles selon la quantité décrite à l'appel d'offres public de la Ville;

**CONSIDÉRANT** l'étude de ladite soumission reçue effectuée par le directeur général et sa recommandation quant à la non disposition (vente) de ces systèmes téléphoniques et autres biens s'y rapportant décrits par la Ville;

**CONSIDÉRANT** que pour faire suite à l'appel d'offres public, une seule soumission a été reçue à la Ville en provenance de « Malidan inc. » au montant de 31,00 \$ pour la disposition d'une imprimante HP couleur laser jet 4600 dtn;

**CONSIDÉRANT** l'étude de ladite soumission reçue effectuée par le directeur général et sa recommandation quant à la non disposition (vente) de cette imprimante HP couleur, la soumission n'étant pas assez élevée;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

- De rejeter la soumission du 1<sup>er</sup> avril 2011 reçue de « Malidan inc. » au montant de 451,00 \$ plus les taxes pour la vente des biens matériels excédentaires suivants et de ne pas procéder à la vente de ces biens tels que décrits à l'appel d'offres de la Ville :
  - trois (3) systèmes téléphoniques Norstar plus, MIC 2.0V5.07 incluant au moins trente (30) appareils téléphoniques, une (1) boîte répondeur Startalk flash Nortel et des boîtes ATA.

De rejeter la soumission du 1<sup>er</sup> avril 2011 reçue de « Malidan inc. » et de ne pas procéder à la vente du bien matériel excédentaire suivant de la Ville, soit de l'imprimante HP couleur laser jet 4600 dtn, la soumission reçue n'étant pas assez élevée au montant de 31,00 \$.

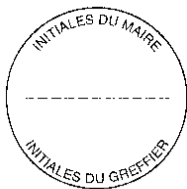
#### **ADOPTÉE**

192/02-05-11

#### VENTE D'UN BIEN MATÉRIEL EXCÉDENTAIRE DE LA VILLE : UNE SURFACEUSE À GLACE

**CONSIDÉRANT** que pour faire suite à l'appel d'offres public pour la disposition d'une surfaceuse à glace de marque Zamboni, aucune soumission n'a été reçue à la Ville avant 14h00 le 1<sup>er</sup> avril 2011;

**CONSIDÉRANT** que le 4 avril 2011, la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard a transmis à la Ville une offre de 3 000,00 \$ pour l'acquisition de la surfaceuse à glace de marque Zamboni 1974 à moteur Volks et ses pièces neuves;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard est la seule entité qui a manifesté son intérêt à l'achat de la surfaceuse à glace;

**CONSIDÉRANT** l'étude de ladite offre reçue effectuée par le directeur général et sa recommandation quant à l'acceptation de la proposition d'acquisition de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la vente de la surfaceuse à glace de marque Zamboni année 1974, moteur Volkswagen 4 cylindres, avec des pièces neuves disponibles pour réparation, à la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard au montant total de 3 000,00 \$ plus les taxes, conformément à leur offre du 4 avril 2011, et ce sans garantie.

**ADOPTÉE**

193/02-05-11

**APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-06 SUR INVITATION : FOURNITURE DE 20 BANCS DE PARC NEUFS ET DE 20 PANIERS À REBUTS NEUFS POUR LE CENTRE-VILLE : OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2011-06 sur invitation pour la fourniture et la livraison de vingt (20) bancs de parc neufs et de vingt (20) paniers à rebuts neufs pour le centre-ville, le résultat de l'ouverture des soumissions du 28 avril 2011 est le suivant :

Soumissionnaire Date de réception de la soumission	Total de la soumission (prix forfaitaire incluant la livraison et les taxes)
ÉQUIPARC MANUFACTURIER D'ÉQUIPEMENT DE PARCS INC. Le 20 avril 2011	43 012,38 \$
ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC. Le 27 avril 2011	57 336,01 \$

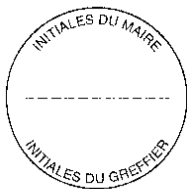
**CONSIDÉRANT** l'étude des deux (2) soumissions reçues effectuée par le directeur des travaux publics et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif à la fourniture et à la livraison de vingt (20) bancs de parc neufs de six (6) pieds de long avec des dossiers et de vingt (20) paniers à rebuts neufs pour le centre-ville, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « Équiparc Manufacturier d'équipement de Parcs inc. », au coût de 37 755,00 \$ plus les taxes, le tout selon sa soumission du 19 avril 2011.

Que la fourniture et la livraison des (20) bancs de parc neufs de six (6) pieds de long avec des dossiers et de vingt (20) paniers à rebuts neufs soient effectuées conformément à la description des exigences et spécifications minimales pour chaque banc de parc et chaque panier à rebuts décrites au document « devis technique et formule de soumission ANNEXE A » et à l'appel d'offres numéro 2011-06 sur invitation du 4 avril 2011 de la Ville portant l'identification « Fourniture de 20 bancs de parc neufs et de 20 paniers à rebuts neufs pour le centre-ville » et conformément



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

au contenu de la soumission de la compagnie « Équiparc Manufacturier d'équipement de Parcs inc. » datée du 19 avril 2011.

D'autoriser que la dépense liée au présent contrat soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 118 de la Ville du 17 septembre 2007.

### ADOPTÉE

**NOTE : M. Normand Girouard, conseiller, se retire des débats et de la décision entourant l'item suivant à l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêt et il revient après à son poste.**

194/02-05-11

### **FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE NEUVE POUR LE GARAGE MUNICIPAL DU SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE : OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** que pour faire suite à une demande de prix pour la fourniture, la livraison et l'installation d'une clôture neuve pour le garage municipal du secteur Sainte-Véronique, le résultat de l'ouverture des prix du 28 avril 2011 est le suivant :

Nom du fournisseur	Prix forfaitaire (incluant la livraison, l'installation et les taxes)
AMÉNAGEMENTS GIROUARD 9205-3941 QUÉBEC INC.	24 036,25 \$
G. DAVIAULT LTÉE	22 426,14 \$
CLÔTURE SOLIVAL	22 158,41 \$
CLÔTURES CLOBEC INC.	18 225,72 \$

**CONSIDÉRANT** l'étude des quatre (4) prix reçus effectuée par le directeur des travaux publics et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif à la fourniture, à la livraison et à l'installation d'une clôture neuve pour le garage municipal du secteur Sainte-Véronique, d'une longueur de 994 pieds linéaires avec 3 portes, incluant tous les poteaux et accessoires pour son installation, au fournisseur ayant transmis le prix conforme le plus bas, soit à « Clôtures Clobec inc. », au coût de 15 998,00 \$ plus les taxes, le tout selon son prix du 6 avril 2011.

Que la fourniture, la livraison, l'installation et l'acquisition de cette clôture neuve soient effectuées conformément à la description des exigences et spécifications minimales de la clôture décrites au document « devis technique et formule de prix ANNEXE A » de la Ville daté du 6 avril 2011 portant l'identification « Demande de prix pour la fourniture, la livraison et l'installation d'une clôture neuve pour le garage municipal du secteur Sainte-Véronique » et conformément au contenu du prix de la compagnie « Clôtures Clobec inc. » daté du 6 avril 2011.

De décréter l'acquisition de cette clôture et des équipements s'y rapportant et d'autoriser la dépense liée au présent contrat et que celle-ci soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 175 de la Ville du 7 février 2011.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

195/02-05-11

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

**APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-01 SUR INVITATION : FOURNITURE DE 2 CAMIONS NEUFS DE MARQUE FORD ET MODÈLE F-150, 4X4, ANNÉE 2011 : OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE DÉPENSE : MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 102/07-03-11 : APPROPRIATION AU FONDS DE ROULEMENT**

**CONSIDÉRANT** que, par la résolution numéro 102/07-03-11, le Conseil municipal, a adjugé un contrat relatif à la fourniture et à la livraison de deux (2) camions neufs de marque Ford et modèle F-150, 4X4, année 2011, au coût de 64 008,00 \$ plus les taxes et a déterminé ce qui suit :

- « Que l'adjudication du présent contrat soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 174. »;
- « De décréter l'acquisition de ces deux (2) camions neufs et d'autoriser la dépense liée au présent contrat et que celle-ci soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 174 de la Ville du 7 février 2011. »;

**CONSIDÉRANT** que, depuis l'adoption et l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 174, le Conseil a révisé sa position et désire que cette dépense soit prise au fonds de roulement de la Ville au lieu du règlement d'emprunt numéro 174, le tout nécessitant une modification à la résolution numéro 102/07-03-11;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 102/07-03-11, adoptée à la séance du 7 mars 2011, comme suit :

- en soustrayant de ladite résolution le paragraphe suivant :  
« Que l'adjudication du présent contrat soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 174. »;
- en remplaçant le paragraphe suivant :  
« De décréter l'acquisition de ces deux (2) camions neufs et d'autoriser la dépense liée au présent contrat et que celle-ci soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 174 de la Ville du 7 février 2011. »

par le paragraphe suivant :

« De décréter l'acquisition de ces deux (2) camions neufs et d'autoriser la dépense liée au présent contrat et que celle-ci soit prise à même le fonds de roulement de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité et remboursée sur une période de cinq (5) ans. ».

### **ADOPTÉE**

196/02-05-11

**REMPLACEMENT D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN RIOPEL DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE : MANDAT PROFESSIONNEL À UN INGÉNIEUR**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De mandater M. Gilles Bellefeuille, ingénieur de la Société d'ingénierie Gilles Bellefeuille, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie afin de préparer le projet de remplacement d'aqueduc sur le chemin Riopel, dans le secteur Sainte-Véronique, sur une longueur approximative de 110 mètres, lequel mandat comporte notamment les études préparatoires, les relevés topographiques, la mise en plan, les calculs, le design, les plans et devis préliminaires, les rapports, les plans et le devis technique, la surveillance des travaux, l'émission des plans tels que construits et



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

le certificat de conformité, tel mandat au montant total de 4 300,00 \$ plus les taxes, le tout selon l'offre de service datée du 11 mars 2011.

**ADOPTÉE**

### AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 178 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 252 « STATIONNEMENT » DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DU CANTON DE TURGEON

M. le conseiller Yves Sigouin donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 178 modifiant le règlement numéro 252 « stationnement » de l'ancienne Municipalité du Canton de Turgeon.

Par cette modification, le Conseil municipal vise à inclure une interdiction de stationner tout véhicule plus de quatre (4) heures consécutives à la halte routièrè municipale situèe aux abords du boulevard Fernand-Lafontaine dans le secteur Sainte-Véronique de la Ville de Rivière-Rouge.

AVIS DE MOTION

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 179 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PROLONGATION DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION NORD, ENTRE LE NUMÉRO CIVIQUE 1675 ET LE 1881 DE CETTE RUE, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

M. le conseiller Denis Lacasse donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 179 décrétant l'exécution de travaux de prolongation de l'égout sanitaire sur une partie de la rue L'Annonciation Nord, entre le numéro civique 1675 et le 1881 de cette rue, et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Ce règlement décrète un emprunt à long terme d'un montant n'excédant pas 36 000,00 \$.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

197/02-05-11

#### ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET POUR L'UTILISATION DES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et pour l'utilisation des pinces de désincarcération, devant intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de Labelle, tel que préparée.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

198/02-05-11

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

### **FOURNITURE DE SERVICE DES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION SUR DES TERRITOIRES AUTRES QUE CEUX DESSERVIS PAR LA VILLE : MANDAT À UN AVOCAT**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'entériner le mandat accordé par le directeur général à Me Yves Chaîné, avocat de la firme Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L., pour obtenir une opinion juridique écrite sur l'obligation de fournir le service des pinces de désincarcération sur des territoires autres que ceux desservis par la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

199/02-05-11

### **MESURES D'URGENCE**

**ATTENDU** que le 28 avril 2011, des vents violents ont provoqué plusieurs pannes électriques majeures sur le territoire de la Ville ainsi que le bris de plusieurs arbres sur le réseau routier amenant plusieurs problèmes d'alimentation électrique et de circulation;

**ATTENDU** que suite à la crue des eaux printanière, la Ville de Rivière-Rouge a dû porter assistance aux citoyens domiciliés en zone inondable;

**ATTENDU** que des mesures d'urgence ont dû être mises en place et que les employés de la Ville (Service des travaux publics, Service de sécurité incendie et administration) ont dû intervenir à plusieurs endroits, et ce, à toute heure du jour ou de la nuit;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge soit reconnue zone désignée en vertu d'un décret à être adopté par le Gouvernement du Québec.

Qu'en conséquence, elle puisse bénéficier d'un éventuel programme d'aide financière établi par le Gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur la Sécurité civile.

Que copie de cette résolution soit transmise au ministère de la Sécurité publique ainsi qu'au député de Labelle, M. Sylvain Pagé.

**ADOPTÉE**

200/02-05-11

### **TRANSPORT ROUTIER**

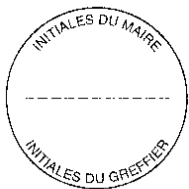
### **APPROBATION DE TRAVAUX DE BELL CANADA**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'entériner la signature des deux (2) demandes d'intervention de Bell Canada effectuée par M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, en date du 14 avril 2011 pour des travaux d'installation de câbles à réaliser sur le chemin Bellerive (route 321) et le chemin Laliberté, et en date du 27 avril 2011, pour des travaux de reconstruction de la ligne suite à une demande d'Hydro-Québec, soit pour la relocalisation du réseau de Bell Canada, la pose et l'enlèvement de câbles, à réaliser au coin du chemin du Lac-Marsan Ouest et Est, telle signature pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**





No de résolution  
ou annotation

201/02-05-11

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

### **DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR LE DÉPLACEMENT DE 3 POTEAUX SUR LA MONTÉE BÉDARD**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De demander à Hydro-Québec de procéder gratuitement au déplacement de trois (3) poteaux sur la montée Bédard dans l'emprise du chemin, et ce, dans le but de permettre le réaménagement de l'assiette de cette montée.

**ADOPTÉE**

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

202/02-05-11

### **ACHAT D'UN ÉCRAN D'ÉTAYAGE**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'achat d'un (1) écran d'étayage auprès de la compagnie « Équipement NCN ltée », pour un montant total de 16 325,45 \$ incluant les taxes, conformément au prix soumis le 30 mars 2011.

Que la présente dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

**ADOPTÉE**

203/02-05-11

### **APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 27 DE LA RIDR ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 25 ET 26**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'approuver le Règlement numéro 27 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) abrogeant :

- le Règlement numéro 25 de la RIDR, décrétant l'achat d'un compacteur à déchets neuf, année 2010 ou 2011 de marque Caterpillar, modèle 816 F2 ou de marque John Deere équivalent et un emprunt de 482 000,00 \$ à cet effet;
- le Règlement numéro 26 de la RIDR, décrétant l'achat d'équipements et d'un terrain et autorisant un emprunt de 145 000,00 \$ à cet effet pour en acquitter les coûts;

aux fins que lesdits règlements numéros 25 et 26 soient nuls et sans effet.

D'abroger les résolutions numéros 066/07-02-11 et 067/07-02-11 adoptées par le Conseil de la Ville de Rivière-Rouge à la séance ordinaire du 7 février 2011 relatives à l'approbation des règlements numéros 25 et 26 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR).

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

204/02-05-11

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

**APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 28 DE LA RIDR D'UTILISATION DES SOLDES DISPONIBLES : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN COMPACTEUR NEUF DE MARQUE CATERPILLAR ET L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET D'UN TERRAIN ET L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 627 000,00 \$ DU SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 15 EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE DE 627 000,00 \$**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver le Règlement numéro 28 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) relié à l'utilisation des soldes disponibles et décrétant l'acquisition d'un compacteur neuf de marque Caterpillar et l'achat d'équipements et d'un terrain et l'affectation de la somme de 627 000,00 \$ du solde disponible du règlement d'emprunt numéro 15 en vue de financer une dépense de 627 000,00 \$.

**ADOPTÉE**

205/02-05-11

**APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29 DE LA RIDR AYANT COMME OBJET LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'approuver le Règlement numéro 29 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) ayant comme objet la création d'une réserve financière.

Ce règlement vise la création d'une réserve financière d'un montant de 100 000,00 \$ pour la protection de l'environnement et au soutien des municipalités membres de la Régie qui subissent des inconvénients en tout ou en partie découlant de l'exploitation ou de la proximité du LES ou du LET.

**ADOPTÉE**

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

206/02-05-11

**ADOPTION DE NOMS POUR DES CHEMINS, MONTÉES ET RUES À RIVIÈRE-ROUGE : MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 112/07-03-11**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la résolution numéro 112/07-03-11, adoptée à la séance du 7 mars 2011, soit modifiée comme suit en ce qui concerne la « raison » identifiée sous le paragraphe « **chemin Berthelette (assiette appartenant au ministère des Transports) : »**

De remplacer le paragraphe suivant :

« Famille Berthelette établie dans le secteur L'Annonciation depuis 1956 sur ce segment de chemin. »

par le paragraphe suivant :

« Familles Berthelette établies dans les secteurs L'Annonciation et Marchand. ».

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

207/02-05-11

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

### **ACCEPTATION DU PARTAGE DE 2 EMPLOYÉES POUR LE SOUTIEN TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA (SDRK)**

**ATTENDU** que la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) a perdu son directeur en date du 31 décembre 2010;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'assurer un suivi minimal en relation avec le Conseil d'administration de la Société ainsi que les divers intervenants au dossier;

**ATTENDU** que la Ville de Rivière-Rouge a la possibilité d'affecter deux (2) ressources parmi les membres de son personnel afin d'effectuer le soutien technique et administratif de la SDRK à court terme;

**ATTENDU** qu'en agissant de la sorte, il est plus facile d'assurer les suivis administratifs avec les différents partenaires municipaux et socioéconomiques impliqués dans le projet;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'accepter et d'autoriser la signature d'une lettre d'entente avec la directrice adjointe du Service d'urbanisme, responsable de l'environnement - soutien technique de la Société de développement du réservoir Kiamika et d'autoriser la signature d'une lettre d'entente avec l'adjointe administrative du Service d'urbanisme et le Syndicat Canadien de la fonction publique (SCFP), soutien administratif de la SDRK.

Que la Ville autorise l'affectation de ces deux (2) employés du Service d'urbanisme au SDRK rétroactivement au 12 avril 2011.

#### **ADOPTÉE**

208/02-05-11

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DU LAC DE LA HAIE**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'une aide financière de 288,00 \$ à l'Association du Lac de la Haie pour leur aider à payer leur inscription au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) pour l'année 2011, lequel montant devant être versé suite à leur inscription au RSVL et à la production de la facture s'y rattachant.

#### **ADOPTÉE**

### **LOISIRS ET CULTURE**

209/02-05-11

### **POSSIBILITÉ D'ACHAT D'ACTIFS IMMOBILIERS DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA ROUGE**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De désigner MM. les conseillers Denis Lacasse et André Tremblay pour entreprendre les discussions et négociations avec la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge, sans toutefois pouvoir conclure, ce pouvoir étant de la juridiction du Conseil municipal, concernant la possibilité d'achat par la Ville de l'Église de Sainte-Véronique et des terrains adjacents.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

210/02-05-11

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

### **DEMANDE DES SERVICES À LA COMMUNAUTÉ AU CSSS D'ANTOINE-LABELLE : INSCRIPTION GRATUITE POUR 4 JEUNES AUX ACTIVITÉS DU TERRAIN DE JEUX**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'approuver la demande des Services à la communauté au CSSS d'Antoine-Labelle relative à l'inscription gratuite pour quatre (4) jeunes aux activités du terrain de jeux (camp de jour) de la Ville, et ce, conformément à la demande de cet organisme du 19 avril 2011.

**ADOPTÉE**

211/02-05-11

### **TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA GARE DE RIVIÈRE-ROUGE**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,  
appuyée par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'entériner le contrat accordé par le directeur des loisirs et de la culture, M. Sylvain Valiquette, en date du 27 avril 2011 à la compagnie « Services d'entretien général et lavage S. Meilleur » pour la réalisation de travaux de réfection de la Gare de Rivière-Rouge au montant total de 4 329,15 \$ incluant les taxes, le tout selon leur estimé du 12 avril 2011.

D'approuver que la Ville procède à l'achat des matériaux requis (peinture, polythène, etc.), à raison d'un montant total maximum de 2 000,00 \$ plus les taxes, et d'autoriser que la réalisation des travaux de peinture de la Gare soit effectuée par « Services d'entretien général et lavage S. Meilleur ».

Que les dits travaux soient réalisés avant le 20 juin 2011.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à défrayer une dépense maximale de 6 607,65 \$ incluant les taxes pour la réalisation de l'ensemble desdits travaux.

Que 50 % du coût total de la dépense liée à la présente résolution soit prise à même le budget 2011 de la Ville pour un montant maximum de 3 303,82 \$.

Que 50 % du coût total de la dépense liée à la présente résolution soit prise à même le fonds « parcs et terrains de jeux » de la Ville pour un montant maximum de 3 303,83 \$.

**ADOPTÉE**

212/02-05-11

### **DÉMÉNAGEMENT DE L'ORGANISME PLEIN AIR HAUTE-ROUGE : AIDE TECHNIQUE DE LA VILLE**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Service des travaux publics et/ou le Service des loisirs et de la culture de la Ville à fournir gratuitement la main-d'œuvre, les véhicules et les équipements nécessaires pour aider au déménagement de l'organisme Plein Air Haute-Rouge dans un local situé sur le territoire du secteur Sainte-Véronique de la Ville.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

213/02-05-11

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

### **RÉPARATION D'UN MODULE DE JEUX VANDALISÉ DANS UN PARC DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a eu un incendie ou du vandalisme sur un module de jeux dans un parc dans le secteur Sainte-Véronique à l'hiver 2010-2011;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a reçu un montant de 6 978,98 \$ de la Mutuelle des Municipalités en tant qu'indemnité pour ce module de jeux vandalisé;

**CONSIDÉRANT** que la Ville doit assumer la différence entre le montant reçu des assurances et le coût de réparation du module de jeux, soit une dépense maximale pour la Ville de 1 934,51 \$ incluant le transport et les taxes;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'entériner le contrat accordé par le directeur des loisirs et de la culture, M. Sylvain Valiquette, en date du 27 avril 2011 à la compagnie « Tessier Récré-Parc inc. » pour la fourniture de l'ensemble des pièces pour la réparation du module de jeux vandalisé et pour leur installation au montant total de 8 913,49 \$ incluant le transport et les taxes, le tout selon leur confirmation de prix du 26 avril 2011.

Que la fourniture et la livraison de ce module de jeux soient effectuées avant le 20 juin 2011.

Qu'une partie de la dépense liée au présent contrat soit prise à même le fonds « parcs et terrains de jeux » de la Ville pour un montant maximum de 1 934,51 \$ incluant le transport et les taxes.

#### **ADOPTÉE**

#### **DIVERS**

214/02-05-11

### **AUTORISATION DE DÉPENSE : FRAIS D'HÉBERGEMENT ET SALAIRE POUR LA STAGIAIRE INTERNATIONALE POUR L'AGENDA 21**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la dépense pour les frais d'hébergement et les services professionnels pour la stagiaire internationale du 30 mai au 30 novembre 2011 pour effectuer le projet suivant :

- Responsable de l'élaboration de l'agenda 21 :  
toutes tâches reliées à l'élaboration et la mise en plan d'un agenda 21 pour les municipalités de Chute-Saint-Philippe et Rivière-Rouge.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à défrayer une dépense maximale de 5 000,00 \$ reliée à la présente résolution, sur présentation de facture de la municipalité de Chute-Saint-Philippe

Que la présente dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

215/02-05-11

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

### **TOURNOI DE GOLF DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) D'ANTOINE-LABELLE**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,  
appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de deux (2) billets pour le tournoi de golf bénéfique du Centre local de développement (CLD) de la MRC d'Antoine-Labelle qui aura lieu le 17 juin 2011, à raison de 150,00 \$ chacun.

### **ADOPTÉE**

216/02-05-11

### **QUALITÉ DE L'ACCÈS ROUTIER PRINCIPAL – LA 321 NORD**

**ATTENDU QUE** depuis plusieurs années la route 321 au nord de la 117 recèle de graves problèmes de structure, surtout pendant la période hivernale, ce qui cause plusieurs cahots (bosses ou trous);

**ATTENDU QU'** une partie de cette route est située sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

**ATTENDU QUE** la route 321 est une route provinciale où la limite de vitesse est établie à 90 km/h, que l'ampleur de ces cahots rend cette route dangereuse, puisque franchir ces cahots au-delà de 50 km/h et pour certains 30 km/h, risque d'endommager sérieusement les véhicules ou leur faire perdre le contrôle;

**ATTENDU QUE** plusieurs utilisateurs, dont les transporteurs de bois provenant des terres publiques, circulent en sens inverse de la circulation, afin d'éviter certains de ces cahots, pour ne pas abîmer leurs véhicules ou perdre leur voyage, ce qui rend encore plus dangereux cette route;

**ATTENDU QUE** ces dernières années, plus de 3000 voyages de bois par année empruntent cette route et que selon des statistiques, un seul camion chargé équivaut au passage de plus 40 000 véhicules ordinaires, ce qui n'améliore en rien l'état de la chaussée;

**ATTENDU QUE** la qualité d'accès de cette route est primordiale pour permettre la récurrence des visites touristiques, de garder un bon souvenir du territoire;

**ATTENDU QUE** cette route est le principal lien d'accès à la Municipalité de L'Ascension, et que celle-ci, par ses résolutions 2009-04-148, 2009-08-274 et 2011-03-159, a signalé au MTQ la problématique et lui a demandé d'intervenir dans la planification et la réfection de la chaussée, de façon à corriger les cahots que l'on y retrouve;

**ATTENDU QUE** la ministre responsable des Laurentides, Mme Michelle Courchesne, a annoncé le 28 février dernier à Mont-Tremblant, des investissements de plusieurs millions de dollars de travaux routiers dans notre région, entre autres le chemin de La Macaza, la 311 à Lac-des-Écorces et la 309 à St-Aimé-du-Lac-des-Iles et à notre grande déception aucun investissement n'est prévu sur la 321 Nord, malgré son état de décrépitude avancé;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De demander au ministère des Transports d'effectuer des travaux de réfection majeure sur une partie de la route 321 Nord, plus précisément entre le pont du ruisseau jaune et le 551, chemin de L'Ascension, dans la municipalité de L'Ascension et entre le 3777 et le 4726, route de L'Ascension, à Rivière-Rouge, afin de refaire la fondation et son pavage, fortement déficients et dangereux.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011

### Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil et le directeur général répondent aux questions adressées par le public.

217/02-05-11

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au mardi 24 mai 2011 à 19h30 et que l'ordre du jour comprenne, entre autres, les sujets suivants :

1. Mandat à un avocat pour le recouvrement de 4 comptes à recevoir;
2. Appel d'offres numéro 2011-07 sur invitation : Fourniture d'essence pour une partie des années 2011-2012 et 2012-2013;
3. Appel d'offres pour la location du restaurant et du bar au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge;
4. Adoption du premier projet de règlement numéro 180 relatif au plan d'urbanisme;
5. Adoption du premier projet de règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;
6. Adoption du premier projet de règlement numéro 182 relatif au zonage;
7. Adoption du premier projet de règlement numéro 183 relatif à la construction;
8. Adoption du premier projet de règlement numéro 184 relatif au lotissement;
9. Adoption du premier projet de règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
10. Assemblée publique de consultation relative aux règlements numéros 180 à 185 inclusivement;
11. Approbation du projet d'entente à intervenir entre la Ville et le Club de patinage artistique de la Rouge pour la location des rideaux de scène du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge;
12. Achat de 200 foyers avec pare-étincelles pour le Camping Sainte-Véronique.

Il est 21h40.

### **ADOPTÉE**

**À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.**

**Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.**

**LA MAIRESSE**

**LE GREFFIER**

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger

\_\_\_\_\_  
Pierre St-Onge